CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 17 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, le 17 avril 2025 à 19H00 à Fruges

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :
Mesdames et Messieurs Edmond ZABOROWSKI, Danièle DUHAMEL, Nicole GUILBERT, Chantal PERDRILLAT, René LAGACHE, Blanche-Marie GILLIOCQ, Sabine BIZEUR, Hélène BUICHE, Fabrice PARPET, Pascal LEROY, Stéphanie QUIQUEMPOIX.

Avaient donné procuration : 3
Corinne CIOS pouvoir à Sabine BIZEUR, Francine BRASSEUR pouvoir à Blanche-Marie GILLIOCQ, Mathis PRUVOST pouvoir à Nicole GUILBERT.

Excusé (s) : 3
Mme Corinne CIOS, Mme Francine BRASSEUR, M. Mathis PRUVOST

Absent (s) : 1
Monsieur Freddy BOURBIER.

Secrétaire de séance : Madame Hélène BUICHE

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

N° 2025-04-477 : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 Mars 2025

M. Le Maire rappelle propose au conseil municipal d'adopter le procès-verbal attaché à la séance du Jeudi 27 Mars 2025.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- Adopte le procès-verbal verbal attaché à la séance du 27 Mars 2025.

Voix Pour : (Edmond ZABOROWSKI, Danièle DUHAMEL, Nicole GUILBERT, Corinne CIOS, Chantal PERDRILLAT, René LAGACHE, Blanche-Marie GILLIOCQ, Francine BRASSEUR, Sabine BIZEUR, Hélène BUICHE, Mathis PRUVOST, Fabrice PARPET, Pascal LEROY, Stéphanie QUIQUEMPOIX)

N° 2025-04-478 : Contrat de sécurité dans le cadre du programme "Petites villes de Demain"

M. Le Maire rappelle expose l'action sécuritaire que la municipalité souhaite mettre en place, afin de prévenir de toutes formes de délinquance et renforcer la sécurité.
Cette action s'appuie sur deux dispositifs, (A) « Voisins vigilants » et (B) « contrat de sécurité », en partenariat avec la gendarmerie nationale locale.

(A) Le concept de « voisins vigilants », qui est une démarche visant à accroître le niveau de sécurité par une action concertée et partenariale avec les services de la gendarmerie locale.

Le dispositif vise à :

1- Rassurer la population
2- Améliorer la réactivité des forces de l'ordre contre la délinquance d'appropriation.
3- Accroître l'efficacité de la prévention de proximité

La démarche de « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. La connaissance par la population de son territoire, et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire, permet de développer un nouveau mode d'actions d'informations des forces de l'ordre.
Conformément à l'article L2211-1 du code général des collectivités territoriales, le maire concourt par son pouvoir de police administrative au respect du bon ordre, de la sureté, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de la commune.

(B) Au titre du programme « Petites Villes de Demain » contractualisé par la commune avec l'état, il est proposé de développer le volet spécifique à la sécurité et contractualiser avec la gendarmerie nationale, Communauté de brigades d'HESDIN LA FORET au sein de laquelle FRUGES est repris, afin de renforcer le contact et le lien gendarmerie-population par :

- Le renforcement de la réponse opérationnelle de la gendarmerie.
- Des dispositifs de sécurité au profit de la population :
    a. Opération Tranquillité Vacances (OTV)
    b. Opération Tranquillité Séniors (OTS)
    c. Opérations poids-lourds et respect des interdictions de stationner (R.D.928, toutes empruntées dans le cadre des convois exceptionnels et par de nombreux poids lourds)
    d. Opérations de sécurisation aux abords des établissements scolaires (Vigipirate, circulation...)
    e. Opérations anti-délinquance (cambriolages et stupéfiants) sur le périmètre communal. Détection des points de deal.

2- La lutte contre les violences conjugales et intra-familiales

Il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les dispositifs proposés.

1. Participation citoyenne

Danièle DUHAMEL : Les référents sont-ils entièrement bénévoles ?
Capitaine DURIEUX : Oui, tout à fait, c'est du bénévolat.
Danièle DUHAMEL : Leur fournit-on du matériel (téléphone, etc.) ?
Capitaine DURIEUX : Strictement rien.

Hélène BUICHE : Les référents ont-ils des informations supplémentaires de votre part ? Suivent-ils une formation ? Comme vous le dites, ils veillent, mais ne surveillent pas.
Capitaine DURIEUX : Les référents participent à des réunions. De plus, ils reçoivent des e-mails « alerte participation citoyenne », avec les évènements survenus dans la commune (faits, dates et heures). Je précise que ce n'est pas parce qu'on est référent qu'on reçoit un message par semaine.
Nicole GUILBERT : Que répondez-vous aux sceptiques qui disent que le rôle de référent ne les intéresse pas ?
Capitaine DURIEUX : Comme on l'a vu dans la vidéo, être référent ne doit pas changer le mode de vie. Le référent doit simplement être vigilant quant aux informations qu'il reçoit. Ce n'est pas une « balance », on ne lui demande pas de dénoncer son voisin qui serait sorti ivre, par exemple.
Nicole GUILBERT : Et pour les citoyens qui craignent que les référents viennent chez eux ou autre chose ?
Capitaine DURIEUX : Dans ce cas, le référent est en faute, il n'a pas à s'introduire chez les habitants. Il doit respecter la loi.
Fabrice PARPET : Puis-je intervenir, mon capitaine ? Tout d'abord, je trouve que cette réunion est mal préparée. Je ne vous mets pas en cause, mais regarder une vidéo sur un timbre-poste ne m'intéresse pas, d'autant plus qu'elle est ancienne. Vous vous présentez comme capitaine d'Hesdin-la-Forêt, or ce qui m'intéresse, c'est la gendarmerie de Fruges.
« Voisins vigilants », je ne savais même pas que c'était payant. Maintenant que c'est gratuit et si le maire y participe, c'est tant mieux. Maintenant, quels sont les effectifs de la gendarmerie pour Fruges ?
Capitaine DURIEUX : Les effectifs de Fruges sont de 9 et resteront à 9. La brigade existe et fonctionne toujours.
Fabrice PARPET : C'est important pour nous. Vous êtes à Fruges, parlez-nous de Fruges. Si vous parlez d'Hesdin-la Forêt, cela ne m'interpelle pas.
Capitaine DURIEUX : Je commande trois brigades. Ce n'est pas parce que vous avez une gendarmerie à Fruges qu'ils mettront 5 minutes pour arriver.
Fabrice PARPET : Les habitants d'ici se sentent délaissés, ils ont l'impression que la gendarmerie n'est plus présente.
Capitaine DURIEUX : C'est pourquoi le protocole est mis en place. Fruges est aussi important qu'Hesdin, vous avez des établissements scolaires, des entreprises, 2 500 habitants, des axes routiers et un flux de circulation important.

2. Petites Villes de Demain : « volet sécurité »

Nicole GUILBERT : La vidéo protection vous aide-t-elle ?
Capitaine DURIEUX : Oui, mais cela ne suffit pas.
Nicole GUILBERT : Grace à ce protocole, pourrions-nous bénéficier de subventions pour les zones blanches (caméras) ?
Capitaine DURIEUX : Oui, c'est possible.
Sabine BIZEUR : Les réunions auront-elles lieu en journée ou en soirée ?
Capitaine DURIEUX : C'est à vous de me dire en fonction de vos disponibilités.
Fabrice PARPET : J'ai deux questions, une en rapport avec la réunion et une sans rapport mais intéressante. Quel est l'effectif de la gendarmerie de Fruges ? Combien de personnes sont affectées par jour ?
Capitaine DURIEUX : 9, souvent 3 personnes minimum par jour.
Fabrice PARPET : Combien de jours la gendarmerie de Fruges est-elle ouverte ?
Capitaine DURIEUX : 3 demi-journées.

Fabrice PARPET : C'est très peu, ce n'est pas de votre volonté. J'aimerais qu'elle soit ouverte tous les jours, mais je sais bien que c'est impossible.
Deuxième question, concernant la drogue, est-ce qu'il y en a beaucoup à Fruges ?
Capitaine DURIEUX : Les stupéfiants, c'est assez compliqué, ça s'est généralisé. Sur Fruges, nous avons des consommateurs pour leur besoin personnel, mais il n'y a pas de gros trafics connus. Les ravitailleurs viennent du Nord pour livrer, et les locaux arrondissent leurs fins de mois en revendant.
Fabrice PARPET : Vous n'êtes pas obligé de répondre, mais avez-vous localisé des points de deal à Fruges ?
Capitaine DURIEUX : Pour l'instant, 2 sont identifiés !
Stéphanie QUIQUEMPOIX : Arnaud HIETTE (ASVP) n'a pas été convié à cette réunion ?
Danièle DUHAMEL : Si, mais il est en congé.
Stéphanie QUIQUEMPOIX : Pour moi, ce n'est pas un conseil municipal, mais plutôt un travail de commission.
Nicole GUILBERT : C'est un conseil municipal, puisqu'il faut voter.
Stéphanie QUIQUEMPOIX : Justement, cela aurait dû être une commission, et nous aurions dû avoir un temps de réflexion pour pouvoir voter. De plus, j'aurais souhaité une réunion publique, pour avoir le ressenti des habitants/commerçants avant de voter. Je ne participerai pas au vote.
Nicole GUILBERT : Comme vous voulez, c'est votre droit.
Fabrice PARPET : Je n'ai pas eu le temps de lire la documentation reçue. Mais c'est vrai qu'une commission avant permet de travailler en amont.
Stéphanie QUIQUEMPOIX : Au moins une réunion publique pour avoir l'avis des habitants/commerçants.
Capitaine DURIEUX : La réunion publique aura lieu après.
Fabrice PARPET : Tout ce qui peut améliorer la lutte contre la délinquance, il faut le faire.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 13 voix POUR, 0 CONTRE, 1 Abstention (Mme Stéphanie QUIQUEMPOIX)

- DECIDE l'adhésion de la commune au dispositif « participation citoyenne » (« voisins vigilants »).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole « participation citoyenne » avec le représentant de l'Etat.

PUIS, à l'unanimité,

Vu le Programme « Petites Villes de Demain PVD » pour laquelle la Commune a été retenue en 2020,

Vu le projet de Contrat de Sécurité PVD

Considérant l'opportunité pour la Commune de renforcer et d'étendre les dispositifs existants en matière de sécurité publique,

Considérant que ce contrat permet la création de nouveaux partenariats avec la Gendarmerie mais également avec d'autres acteurs locaux œuvrant dans la prévention au bénéfice de la population,

- Approuve la signature du contrat sécurité – Petites villes de Demain (PVD) tel qu'annexé à la présente délibération.

Etabli à Fruges le 11 mai 2025

La secrétaire de séance

Madame Hélène BUICHE

Vu le Président

Monsieur Edmond ZABOROWSKI